

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2019513	Date d'inspection Le 13 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Univers d'enfants I		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer à l'extérieur et jouer à des jeux libres. L'inspectrice a également observé la période du dîner et la période de sieste.

Le ratio est rencontré lors de l'inspection.

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Le 13 juillet 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Le 13 juillet 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date